

BRETAGNE VIVANTE

MAGAZINE



AGIR & SORTIR

Pierre Yésou et l'archipel
de Molène

PAGE 3

INSTANT NATURE

L'Écrevisse à pattes
blanches en Bretagne

PAGE 4



Partenariat avec les entreprises
**UNE RELATION RÉGIE PAR DES
CHARTES D'ENGAGEMENTS**

Édito

BIODIVERSITÉ ET SOCIÉTÉ, CULTIVONS LES INTERACTIONS !

Tel est le titre de l'étude qui vient d'être publiée par le Conseil économique, social et environnemental (CESER)* de Bretagne, dont Bretagne Vivante est membre. Elle vient enrichir et renforcer le discours porté depuis longtemps par notre association. D'ailleurs, l'étude souligne largement le rôle moteur et historique des associations de protection de la nature dans la production de connaissances naturalistes, dans la préservation d'espaces naturels et dans la sensibilisation du public aux enjeux de conservation de la biodiversité.

La parution de ce texte marque une étape importante dans la prise de conscience en faveur de la biodiversité en Bretagne. Le fait qu'il ait été adopté par un vote unanime des 180 membres du CESER, toutes tendances confondues (associations environnementales, organismes à caractère social ou culturel, représentants des entreprises, chambres consulaires, syndicats agricoles ou de salariés...) traduit qu'en Bretagne, il y a désormais un consensus sociétal sur un point : **la biodiversité est un capital vital pour nous toutes et tous et sa sauvegarde est essentielle à notre santé, à notre économie et à notre équilibre social et culturel.**

Bien sûr, à Bretagne Vivante nous en sommes convaincus depuis longtemps, mais ce consensus montre que nous changeons d'époque : il est clair désormais que la biodiversité n'est plus perçue comme un simple catalogue d'espèces, mais comme un tissu vivant d'interactions complexes dont l'humanité est un maillon parmi d'autres.

L'étude rappelle quels sont les facteurs de changements de la biodiversité ainsi que quelques points noirs qui caractérisent la Bretagne (un quart des espèces sont menacées, l'artificialisation des sols est galopante : la Bretagne la 3^{ème} région la plus artificialisée de France). Très documentée, elle fait le constat que les regards portés sur la biodiversité sont multiples (« nous n'habitons pas tous la biodiversité de la même manière ») et que beaucoup d'actions favorables existent déjà dans notre région, à de multiples niveaux : dans les collectivités locales, les entreprises, les écoles, les exploitations agricoles, les associations à caractère social, etc.

Même si ces actions passent souvent inaperçues, c'est une bonne nouvelle : la biodiversité n'est plus seulement l'affaire de spécialistes ou de militant·es et nous ne sommes pas seuls à nous battre pour la biodiversité bretonne !

L'enjeu pour Bretagne Vivante est d'encore mieux faire connaître son action pour qu'elle puisse nourrir celles des autres. Il nous faut désormais accompagner, car la préservation, la bonne gestion et la restauration de la biodiversité demandent une mobilisation forte de chacun et de chacune. La notion de biodiversité reste encore assez floue pour beaucoup de personnes, il faut continuer à expliquer, montrer, à donner le goût de la nature. Bretagne Vivante dispose de toutes les compétences pédagogiques, scientifiques et techniques pour s'engager dans cet accompagnement.

Face à l'érosion de la biodiversité, les réponses devront être globales et nécessiteront un partage et une appropriation des connaissances dans l'objectif de rassembler, plutôt que de séparer et diviser. Il nous faut encore plus, comme nous le recommande le CESER, « cultiver les interactions » !

*Le CESER, assemblée consultative du Conseil régional, regroupe des représentant·e·s d'entreprises et d'activités professionnelles, d'organisations syndicales, d'organismes participants à la vie collective sociale, environnementale et culturelle.

Sylvie Magnanon

Représentante de Bretagne Vivante au CESER

Lire l'étude et sa synthèse :

www.bretagne-vivante.org/Actualites/Une-etude-du-CESER-centree-sur-les-mobilisations-en-faveur-de-la-biodiversite

Avez-vous pensé à renouveler votre adhésion à Bretagne Vivante ?

RENDEZ-VOUS SUR www.bretagne-vivante.org

Bretagne Vivante - SEPNEB est une association reconnue d'utilité publique fondée en 1959. Elle est l'association régionale de référence en matière de gestion, de conservation et de protection des espaces et des espèces. Agissant sur les 5 départements de la Bretagne historique, elle tire sa force de 3 600 adhérents et gère 124 sites protégés dont 4 réserves naturelles nationales et 2 régionales.

Directeur de la Publication : Philippe Frin / **Coordination & secrétariat de rédaction :** Barbara Deyme

Photo de couverture : Bannec, archipel de Molène © H. Mahéo

Bretagne Vivante - SEPNEB 19 rue de Gouesnou, 29200 Brest Cedex 2 | 02 98 49 07 18

contact@bretagne-vivante.org | www.bretagne-vivante.org | Facebook et Twitter : @Bretagne Vivante

Impression : Imprimerie Guyvarch / **Routage :** ESAT de l'Iroise Les Papillons Blancs - Brest

Dépôt légal : ISSN 1623 4146



EN BREF

En janvier, on compte les oiseaux des jardins !



Les associations Bretagne Vivante et Géoca vous proposent de participer à la **grande opération régionale de sciences participatives**, le comptage des oiseaux des jardins. Il permet chaque année de recenser les espèces fréquentant nos jardins en hiver. Cette initiative apporte de précieuses observations pour déterminer l'évolution des populations d'oiseaux.

En 2020, vous étiez plus de **5 700 participants** à travers la Bretagne, cette année encore, à vos jumelles !

Comment participer ?

- Choisissez un jour durant le week end du 30-31 janvier ;
- Choisissez un lieu d'observation (jardin, parc,...) ;
- Pendant 1h, seul, en famille ou entre voisins, **notez tous les oiseaux que vous observerez !**
Afin d'éviter de comptabiliser plusieurs fois le même oiseau, ne notez que le nombre maximum d'individus vus en même temps ;
- Enfin, le jour J **transmettez vos données en ligne et suivez en direct le comptage sur notre plateforme dédiée.**

Mésange charbonnière, Moineau domestique, Pic vert, etc. Pour vous aider à les identifier et les différencier nous mettons à **vos disposition un poster illustré ainsi qu'une feuille de comptage.**



Boîte à outils en libre téléchargement :
www.bretagne-vivante.org/comptage-oiseaux-des-jardins



Vous nourrissez les oiseaux en hiver ? Quelques conseils à transmettre et partager :

- Avant de commencer le nourrissage des oiseaux, **nettoyer les mangeoires** et continuer à le faire chaque jour. Cela évite l'installation de bactéries et virus qui peuvent tuer les oiseaux.
- **Ne nourrir les oiseaux qu'en hiver**, lorsqu'il fait froid, de **décembre à la mi-mars**.
- Les nourrir un peu chaque jour et diminuer les quantités en fin de saison.
- **Au menu**, des graines variées (avoine, tournesol, etc.) ou des fruits, il faut de la diversité pour attirer différentes espèces et éviter la compétition ! Éviter le pain, le lait ou des aliments salés.



TOUS LES ACTEURS DE NOS TERRITOIRES

Pierre Yésou et l'archipel de Molène

Pierre Yésou, ornithologue, a travaillé de nombreuses années à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage. Il a notamment été en charge de la gestion de l'île de Béniguet. Fin connaisseur de l'archipel de Molène, l'équipe de rédaction de la revue *Penn ar Bed* s'est naturellement tournée vers lui pour coordonner ce numéro exceptionnel consacré à l'archipel, sa faune, sa flore et sa géologie. De manière bénévole, Pierre Yésou a accepté. Il nous raconte pourquoi et ses liens particuliers avec Molène et ses îles.

Pourquoi un nouveau *Penn ar Bed* consacré à l'archipel de Molène (le dernier datant de 1982) ?

L'archipel de Molène est important dans l'histoire de la SEPNB. C'est l'un des premiers sites pour lesquels l'association a cherché à mettre en place une protection active, dès 1960. Puis, elle a été la première gestionnaire de la réserve naturelle nationale d'Iroise. Par ailleurs, depuis près de 20 ans, l'archipel a connu un regain d'intérêt de la part des naturalistes et des scientifiques. Les informations ainsi acquises sont si riches et diversifiées qu'il nous a semblé important de les faire connaître dans la revue naturaliste *Penn ar Bed*.

Coordinateur et auteur à la fois, pourquoi cet investissement personnel dans ce numéro ?

J'ai découvert l'archipel de Molène en 1973, au travers d'un livre de J-Y. Monnat intitulé "Bretagne Vivante" (origine du nom actuel de l'association). Mais, les îlots et leurs oiseaux étaient alors inaccessibles, sauf à être "pistonné" par l'équipe brestoise de la SEPNB, ce qui n'était pas mon cas. Puis, les hasards de la vie ont fait qu'une quinzaine d'années plus tard, alors que l'organisme pour lequel je travaillais a reçu la responsabilité de l'île de Béniguet, j'ai été chargé d'en assurer la gestion à la manière d'une réserve naturelle. Me voici donc dans l'archipel. Je m'y suis investi pendant près de 30 ans, d'où l'article que j'ai écrit sur l'histoire de la protection de la nature telle que vécue à travers l'expérience de Béniguet. J'ai aussi été acteur et témoin de nombre d'études conduites dans l'archipel, en synergie avec les gestionnaires d'autres îlots et les scientifiques qui s'y sont investis. Dès lors, connaissant les personnes ressources, la coordination de ce numéro se trouvait facilitée.

Sauvage et enchanteur, toujours dépaysant, l'archipel de Molène est source d'émotion !

Quels sont les grands changements institutionnels depuis lors ?

Sans conteste, la création du Parc naturel marin d'Iroise (PNMI) en 2007. Premier parc marin en France, le PNMI a permis de regrouper autour d'une même table tous les acteurs de l'Iroise (élus, socio-professionnels, associatifs) pour partager la volonté affichée par l'État d'en préserver l'exceptionnel patrimoine naturel tout en y assurant un développement économique durable.

En outre, le Parc dispose de moyens techniques et humains bien supérieurs à ceux d'une association de protection de la nature. Aussi, était-il logique que le

PNMI prenne le relais de Bretagne Vivante en tant que gestionnaire de la réserve naturelle, chose actée depuis 2017.

Notre association conserve un lien technique fort avec l'archipel en assurant une expertise scientifique auprès du Parc, particulièrement au regard de l'avifaune avec par exemple le suivi des océanites tempête par B. Cadiou, spécialiste des oiseaux marins. Elle siège également au conseil de gestion.

Et sur le plan des changements naturalistes ?

Le changement le plus notable a touché les populations de goélands, qui s'étaient fortement accrues au cours du XX^e siècle. L'archipel a hébergé les plus fortes densités en France (environ 10 000 couples sur la seule île de Béniguet à la fin des années 1980). Puis, les effectifs des espèces ont brutalement chuté, ce qu'explique une combinaison de facteurs, où la raréfaction des ressources alimentaires joue un grand rôle (moindres rejets par la pêche, fermeture des décharges publiques à ciel ouvert).

Autres modifications : l'accroissement notable du nombre de couples des Cormorans huppés depuis les années 1990, ou la diminution de certains passereaux (le moineau a disparu de plusieurs îlots) à l'instar de ce qui s'observe sur le continent.

En quoi *Penn ar Bed* est-elle une revue utile pour la diffusion des connaissances scientifiques ?

Les résultats scientifiques sont publiés dans des revues souvent onéreuses, en anglais dès qu'il s'agit de résultats de haut niveau, et dont la diffusion ne s'étend guère au-delà du cercle des laboratoires de recherche. Aussi, ces résultats sont peu accessibles aux non-spécialistes.

Une revue comme *Penn ar Bed* en permet une plus large diffusion, à l'attention d'un public demandeur de telles informations : une vulgarisation dont les auteurs et lecteurs sont gagnants.

Le numéro s'ouvre avec la contribution de l'artiste Mikaël Chaussepied. L'archipel de Molène, un lieu de passions ?

À la fois sauvage et enchanteur, toujours dépaysant, l'archipel de Molène est source d'émotion pour toute personne qui l'aborde. Il passionne énormément quiconque s'y investit, que l'on soit artiste ou pas. Mais, bien sûr, l'artiste a le don de rendre cette émotion palpable, et la fait partager. Mikaël Chaussepied nous a vraiment gâtés, non seulement par l'article qu'il a écrit, véritable déclaration d'amour à Molène, mais aussi en nous procurant des illustrations qui illuminent presque tous les articles de ce numéro.

Le moment le plus fort de votre long parcours dans l'archipel ?

Les souvenirs forts sont nombreux, et tournent tous autour des riches relations humaines tissées avec ceux avec qui j'ai partagé mon investissement. Un bonheur particulier est d'avoir pu, sur une suggestion de mon collègue Fabrice Bernard, donner à des étudiants en BTS GPN l'occasion de passer 3 mois sur l'île de Béniguet. 3 mois sans voir leur famille, sans fête avec leurs copains, mais au contact d'une nature magnifique, de scientifiques de haut niveau, d'agents de terrain investis. 3 mois sur une île quand on a 18-20 ans : une chance inouïe, une expérience formatrice et des souvenirs rares.



Adhérent-es, êtes-vous abonné-es à la revue *Penn ar Bed* ?

Penn ar Bed existe depuis 1953 et sa collection constitue aujourd'hui une extraordinaire encyclopédie sur la nature en Bretagne.

C'est une revue qui publie aussi bien des numéros spéciaux consacrés à un site, à un groupe d'espèces ou à un thème, que des numéros diversifiés. Depuis sa création, le format de la revue est resté le même, mais sa présentation a évolué en faisant un large emploi de la couleur et d'illustrations diversifiées.

Les auteurs sont des naturalistes, des biologistes, des géographes, des ethnologues... Ce sont des scientifiques réputés ou tout simplement des passionnés. Tous s'efforcent d'apporter des informations précises et accessibles à un public très large.

Abonnement à 4 numéros pour 23€ (au lieu de 28€ pour les non-adhérent-es) :
www.bretagne-vivante.org/Nos-revues/Penn-ar-Bed

L'Écrevisse à pattes blanches, menacée d'extinction en Bretagne

Sous l'impulsion de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, plusieurs salariés de l'association ont réalisé une étude sur les populations d'écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) en Bretagne. Il s'agissait de pallier le manque de connaissances régionales sur cette espèce et de lancer une dynamique d'acteurs afin d'envisager des actions de sauvegarde. Le rapport rendu en juin 2020 montre la pertinence d'un plan de conservation régional de cette espèce parapluie.

UNE ESPÈCE MONDIALEMENT PROTÉGÉE

L'écrevisse à pattes blanches est une espèce présente uniquement en Europe de l'Ouest. Elle est menacée sur l'ensemble de son aire de répartition, c'est pour cela qu'elle est inscrite aux annexes II et V de la directive "Habitats Faune Flore". Par ailleurs, la Liste rouge mondiale de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) classe l'écrevisse à pattes blanches dans la catégorie "endangered" (en danger d'extinction). En effet, au cours des 10 dernières années, l'espèce a subi un déclin de ses effectifs estimé entre 50 et 80 %.

En Bretagne, le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) a classé l'espèce dans la catégorie "en danger" sur la liste rouge des crustacés décapodes d'eau douce de Bretagne et dans la catégorie espèce "sensible".

SITUATION DE L'ESPÈCE EN BRETAGNE

Pour l'étude, une base de données a été construite afin de centraliser les observations et connaissances passées et actuelles sur l'espèce. 53 linéaires ont été sélectionnés pour des prospections. Ainsi, 29 populations d'écrevisse à pattes blanches ont été recensées sur la période 1978-2018, réparties sur 11 bassins-versants : 7 dans les Côtes-d'Armor et 4 en Ille-et-Vilaine.

Alors que cette écrevisse occupait autrefois un habitat relativement large, de petits cours d'eau de tête de bassins à ceux plus larges de plaine, la dégradation continue des milieux aquatiques (eau et habitat) a conduit à l'effondrement de sa population et à des réductions sévères de son habitat.

Cette régression, qui se poursuit encore aujourd'hui, a des causes multiples :

- L'introduction d'espèces invasives, à fécondité élevée, résistantes à la pollution et concurrentes pour les ressources. Ces espèces non-indigènes sont aussi des vecteurs immunisés de la peste des écrevisses (aphanomyose) qui peut entraîner en quelques semaines, et sur une seule rivière, une mortalité de 100 % des populations d'écrevisses à pattes blanches.
- Les activités humaines menant à la modification voire la destruction de son habitat : drainage, assèchement de zones humides, modification de l'occupation des sols, etc. Cela entraîne la destruction des micro-cavités et caches, indispensables à cette espèce exigeante.
- La dégradation de la qualité de l'eau : les pollutions de matières organiques ou chimiques ont contribué à la régression généralisée des écrevisses.

VERS UN PLAN RÉGIONAL DE CONSERVATION ?

La situation régionale de l'espèce est très préoccupante. En plus de la dégradation de son habitat, la problématique des zoonoses transmises par les espèces d'écrevisses non-locales est un point crucial pour la conservation à long terme des populations d'écrevisses à pattes blanches en Bretagne.

Malgré l'effort important de prospection et un repérage des agents de terrain, les connaissances restent partielles et ne permettent pas d'avoir une image fine de l'état des populations, de leur habitat, des menaces et des pressions qui pèsent sur elles. Désormais, les actions qui doivent être mises en œuvre correspondent à celles d'un plan de conservation avec une coordination régionale.

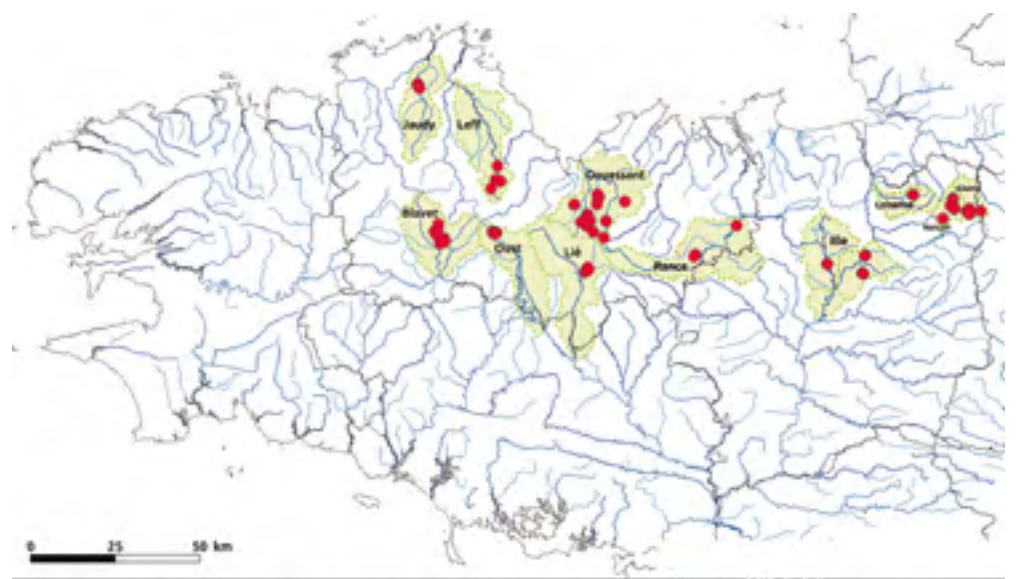
L'intérêt d'un tel plan serait d'homogénéiser et protocoler les suivis pour déployer des actions prioritaires sur chaque bassin-versant concerné avec les acteurs de terrain. De plus, des pistes de gestion et de protection pourraient être envisagées de manière concertée. La technique de recherche d'ADN environnemental, maîtrisée par Bretagne Vivante, pourrait ainsi être déployée et partagée avec les partenaires engagés dans ce plan de conservation.

Affaire à suivre... ■

Synthèse de **B. Deyme**, à partir de l'étude de **M. Poupelin, P. Pustoc'h, P-Y. Pasco, M. Capoulade**,
Salariés-es de Bretagne Vivante



^ Écrevisse à pattes blanches



^ Carte de répartition de l'écrevisse à pattes blanches en Bretagne

Source de données : AFB - FDP 22 - FDP 35 - Bretagne Vivante

Cartographie : Bretagne Vivante - 2018

ZOOM SUR...

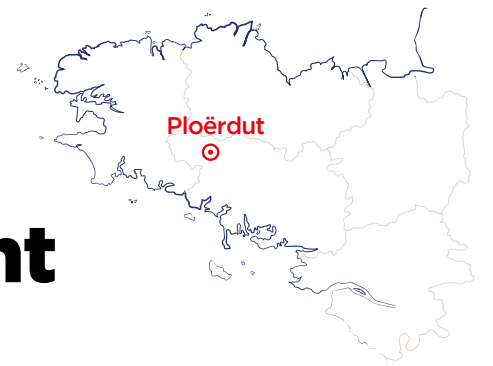
CONSEILS | AVIS AUX NATURALISTES, PÊCHEURS ET PROMENEURS

L'écrevisse à pattes blanches, espèce rare et menacée, est décimée par la peste de l'écrevisse. Pour ne pas la propager lors de vos balades ou prospections, quelques conseils à suivre et partager :

- Désinfecter vos mains et vos bottes avec une solution contenant au moins 70 % d'alcool.
- Pensez également à désinfecter tout autre matériel (scientifique, de pêche, etc.) qui sera en contact avec l'eau afin de ne pas la contaminer.
- L'écrevisse à pattes blanches est une espèce protégée, il est strictement interdit de la pêcher !

AU CŒUR DES RÉSERVES

50 hectares de bocage breton rejoignent le réseau des réserves associatives



La réserve de Quénécouër à Ploërdut (Morbihan) a été officiellement créée le 9 octobre dernier par la signature d'une convention de partenariat entre Gwénola Barbier, représentante des propriétaires et Gwénola Kervingant, présidente de Bretagne Vivante. Cependant, la gestation de cette réserve d'un genre nouveau avait démarré depuis plusieurs mois. Le temps, pour l'équipe locale de l'antenne du Kreiz Breiz et Nadine Tréguier, conservatrice bénévole, de préciser la collaboration entre l'association et les propriétaires. Ces derniers souhaitent rendre à la nature et à la biodiversité 50 hectares de nature "ordinaire".

Cultures en déprise, prairies pâturées par des chevaux, bois, haies, étangs et fond de vallée composent ce paysage vallonné du centre Bretagne. Déjà, une première prospection du groupe régional botanique a été organisée et des experts naturalistes de tout poil, plume ou feuille ont commencé à dresser l'inventaire du patrimoine naturel présent. L'équipe locale, accompagnée par le réseau des réserves, s'est fixée jusqu'à fin 2022 pour dresser cet état des lieux et fixer des orientations de gestion où la libre évolution devrait avoir la part belle.

Lors d'une prospection réalisée par Mickaël Jézégou, spécialiste des arbres remarquables en Bretagne, un rare poirier sauvage (*Pyrgus cordata*, l'espèce reste à confirmer) âgé de 250 ans minimum et un magnifique hêtre âgé d'environ 200 ans ont été repérés. Dans les mois prochains, les groupes thématiques seront sollicités pour aller prospecter la réserve. Mais d'ores et déjà, les naturalistes souhaitant découvrir le site sont invités à prendre contact avec la conservatrice bénévole, Nadine Tréguier via le siège de l'association qui transmettra (contact@bretagne-vivante.org). ■

Yann Jacob
Coordinateur du réseau des réserves
Salarié de Bretagne Vivante



▲ Un des arbres remarquables du site : un beau hêtre d'une circonférence de 4,50 mètres.

CARNET NATURALISTE

La conservation de la Gagée de Bohème sur les coteaux de la vallée de la Loire



Depuis de nombreuses années, on connaît la présence de la Gagée de Bohème sur les coteaux du ruisseau de Grée dans le pays d'Ancenis.

Historiquement, ces coteaux étaient pâturés par des moutons ce qui limitait le développement des fourrés à Ajoncs et à Genêts. Depuis plusieurs décennies, le pâturage s'est arrêté et ce sont les très nombreux lapins qui peuplaient le coteau qui ont pris le relais. Malheureusement, la myxomatose a décimé la majeure partie de la population et les ligneux ont commencé à prendre le dessus sur les pelouses oligotrophes (pauvres en éléments nutritifs). La Gagée de Bohème a donc régressé avec son habitat.

En 2018, les propriétaires de la parcelle ayant la plus grande population de Loire-Atlantique, ont accepté sa mise en réserve par Bretagne Vivante permettant ainsi la remise en pâturage des sous-stations les plus en déclin.

Un contrat Natura 2000 a pu être signé grâce au Conservatoire des Espaces Naturels des Pays de la Loire, sur des fonds de l'État et de l'Union Européenne, pour poser une clôture à moutons autour de deux sous-stations et mettre en place un pâturage sur une durée de 4 ans (2020-2023). Les suivis de la Gagée de Bohème et le suivi botanique de l'impact du pâturage commencent déjà à montrer une amélioration de la conservation de cette espèce protégée et de son habitat communautaire.

Un grand merci aux propriétaires, au Conservatoire Botanique National de Brest, à Estuaire Loire Initiative, à l'association Pâtures & co et au Conservatoire d'Espaces Naturel des Pays de la Loire sans qui la conservation de ce coteau n'aurait pas été possible. ■

Gabriel Mazo
Chargé d'études
Salarié de Bretagne Vivante



▲ Station de Gagée de Bohème, sur la réserve associative Pied de Bercy à Ancenis (44).

PARTENARIAT AVEC LES ENTREPRISES

Une relation régie par des chartes d'engagements

Si nous plaçons depuis des années pour la protection de la nature et du vivant, prétendons-nous engager seuls la transition écologique, dans l'entre-soi associatif ? Ce serait surestimer nos forces et renoncer à notre passion pour la transmission et l'éducation alors que nous sommes sollicités par des entreprises qui s'engagent dans cette voie par le biais de la RSE, la Responsabilité sociétale des entreprises.

Des interrogations légitimes se posent alors autour de notre indépendance, d'une vigilance et d'une sincérité nécessaires, d'un *greenwashing* potentiel, etc. Pour définir notre stratégie, le groupe de travail régional "Partenariat et mécénat" a élaboré un cadre, validé par le conseil d'administration, pour travailler avec les entreprises autour d'objectifs ambitieux en matière de reconquête de la biodiversité et, parallèlement, pour faire évoluer le modèle économique de Bretagne Vivante. Cela, sans se renier et en confiance sur le temps long avec des partenaires qui, eux aussi, acceptent de s'ouvrir en sortant d'une certaine zone de confort.

BRETAGNE VIVANTE ET LES ENTREPRISES, RAPIDE HISTORIQUE

Une plongée dans les archives a permis de dénombrer qu'au moins une soixantaine d'entreprises nous ont apporté un soutien financier ou matériel depuis la naissance de l'association. La plupart du temps ponctuellement et sans volonté de part et d'autre de s'inscrire dans une relation durable. Le cycle sinistre des marées noires a généralement suscité les élans les plus forts. En 1967, suite au naufrage du Torrey Canyon, la Biscuiterie Nantaise nous a offert l'île d'Yock dans le Nord-Finistère pour la nidification des oiseaux marins. En 2000, les fondations Pinault, Canal+, Saint-Marc, la brasserie Britt, la fondation des *wildlife volunteers* de Kawazaki, nous permettent de faire face à l'arrivée de centaines d'oiseaux et de lancer le projet de l'unité mobile de soins pour oiseaux mazoutés (UMSOM).

Dans des contextes moins dramatiques, LU et ses Galettes Saint-Sauveur contribueront à l'achat des premiers terrains de ce qui est devenu la réserve naturelle régionale du Cragou.

Côté espèces, la Mulette perlière a reçu le soutien de la Cidrerie Loïc Raison ou d'EDF. Les avocettes élégantes ont pu être mieux étudiées grâce à l'entreprise morbihannaise Régalette. La fondation Nature et Découverte s'est engagée de nombreuses fois à nos côtés pour l'étude et la protection du Damier de la Succise, des cormorans huppés du Mor Braz ou des alytes accoucheurs de Nantes.

Côté espaces et réserves naturelles, le Crédit Agricole du Morbihan, les fondations Total et Véolia ont soutenu des opérations de promotion de ces espaces protégés quand, sur un autre plan, la fondation RATP est venue en soutien du pôle Éducation à la nature pour le récent concours vidéo "Un autre demain est possible".

Mais les temps changent, et il devient aujourd'hui possible d'envisager sur la durée des partenariats plus ambitieux à l'image d'un précurseur en la matière : l'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM).



▲ Chantier participatif sur la tourbière de Sérent avec l'UNICEM, partenaire de longue date.

ZOOM SUR ...

DES PARTENARIAT À TOUTES LES ÉCHELLES

Des entreprises très diverses soutiennent Bretagne Vivante. La société d'écoproduits Écodis (56) aide financièrement l'association depuis plusieurs années. En 2020, des très petites entreprises ont apporté leur soutien : le concep-store Cast'in à Saint-Cast-le-Guildo (22) et Unifate (35) qui propose des vêtements éco-responsables en ligne.

Vous travaillez pour une PME ? Et si vous deveniez mécène de Bretagne Vivante ?
Contact : olivier.ganne@bretagne-vivante.org

UNE NOUVELLE DONNE : LA RSE, KÉSAKO ?

La Responsabilité sociale des entreprises, également appelée Responsabilité sociétale des entreprises (RSE), est la contribution de ces dernières au développement durable. Depuis 10 ans, un certain nombre de dispositions législatives ont tenté de cadrer cette mission. Parmi les lois les plus significatives, citons la loi Pacte, de mai 2019. Elle permet la modification de la définition de l'objet social de l'entreprise dans le Code Civil et offre ainsi la possibilité aux entreprises volontaires de se doter d'une « raison d'être » et la création de la qualité juridique de « société à mission ».

Depuis l'adoption de cette loi, toutes les entreprises françaises sans exception, doivent « prendre en considération » les enjeux environnementaux et sociaux dans la gestion de leurs activités.

Une entreprise qui pratique la RSE va donc chercher à avoir un impact positif sur la société, à respecter l'environnement tout en étant économiquement viable. Un équilibre qu'elle va construire avec l'aide de ses parties prenantes : ses collaborateurs, ses clients, ses fournisseurs, ses actionnaires et les acteurs du territoire, comme les ONG et les associations.

Les entreprises qui s'engagent à la mettre en place vont donc intégrer, de façon volontaire, ces dimensions au-delà du cadre légal qui leur est imposé, en mettant en place de bonnes pratiques, voire en s'ouvrant à de nouveaux modèles économiques.

Depuis une quinzaine d'années, il est ainsi demandé aux grandes entreprises de publier des informations sur leurs impacts environnementaux et sociaux (c'est ce que l'on appelle le "reporting extra-financier" ou déclaration de performance extra-financière). En 2015, la loi sur la Transition énergétique a renforcé les dispositions climatiques à la fois pour les entreprises et les investisseurs. Depuis la loi sur le devoir de vigilance adoptée en 2017, les grandes entreprises doivent également mettre en place des mesures de surveillance qui permettent de prévenir les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance dans leurs unités de production, leurs filiales et chez leurs fournisseurs.



▲ Loïc Hénaff et Gwénola Kervingant actant le partenariat entre le groupe HENAFF et Bretagne Vivante en octobre 2020 à Séné.

La RSE se veut une nouvelle grille de lecture transparente qui va permettre à l'entreprise de mieux répondre aux défis auxquels elle est confrontée (climat, approvisionnement, transparence, etc.) et aux attentes de ses parties prenantes qui sont de plus en plus nombreuses et vigilantes sur ces sujets. Ce type de démarche ne peut pas se faire seul. Il est important, et même essentiel de dialoguer avec ses différentes parties prenantes, dès le début de la réflexion jusqu'à la mise en place des actions et de leur suivi.

L'investissement "responsable" est étroitement lié à la RSE. En effet, il s'agit pour les investisseurs d'évaluer et de sélectionner dans leurs portefeuilles les entreprises selon des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, appelés critères ESG. Enfin, dans le cas de l'action climatique, l'initiative "Science based target" permet de voir si les objectifs de l'entreprise sont en ligne avec ce qui est demandé par l'accord de Paris.

NOS OUTILS, NOS ENGAGEMENTS

- **Pratique d'une relation démocratique**

Une charte d'engagement de Bretagne Vivante avec les acteurs économiques précise notre volonté de coconstruire des actions concrètes en faveur de l'environnement et de la biodiversité. Elle met d'abord en avant la pratique d'une relation démocratique : en externe, Bretagne vivante étant partie prenante dans de nombreuses instances ; en interne, par la collégialité des décisions : antennes, bureau puis conseil d'administration validant ou non les propositions de partenariat étudiées par le groupe de travail dédié.

- **Indépendance de parole et d'action**

Bretagne Vivante s'engage en toute indépendance de parole et d'action. Ce principe s'affirme au travers de la convention-type de partenariat qui détaille en particulier les modalités de communication et de transparence de la relation partenariale, précise les questions de durée, de résiliation, d'éthique, de litiges, etc.

- **Ambition écologique des projets en relation partenariale**

Le troisième engagement est celui de la recherche de projets écologiques ambitieux dans chaque relation partenariale. Ainsi, la charte des partenariats décrit en quoi ce dernier doit être à la fois bénéfique pour l'entreprise, pour Bretagne Vivante et pour l'environnement.

LA SCÈNE BRETONNE ET L'AGROALIMENTAIRE

En Bretagne (première région agricole de France), les activités agricoles et agroalimentaires pèsent d'un poids très lourd sur notre environnement (émission de gaz à effet de serre, biodiversité, ressource en eau, pollutions diverses, etc.). Bretagne Vivante souligne chaque jour les dérives d'une agriculture de masse, productiviste, usant les ressources naturelles et humaines jusqu'à la corde.

En Bretagne, environ 110 millions d'animaux d'élevage cohabitent avec 3,3 millions d'humains (33 animaux d'élevage par habitant). La Bretagne compte la plus faible proportion, parmi les régions françaises, de fermes commercialisant des produits sous « signe officiel de qualité ».

Notre volonté est d'aider, voire contraindre, à réorienter le mode de production agricole et agroalimentaire breton vers un modèle à moindre impact environnemental et social, soucieux de la bonne qualité de son environnement et respectueux des droits humains.

Le dialogue environnemental que nous préconisons doit en premier lieu interroger toute cette filière. Nous ne sommes pas les seules « parties prenantes », mais par notre connaissance des milieux et des écosystèmes naturels bretons, notre responsabilité est aussi d'interpeller ces acteurs et quand cela est possible d'approfondir le dialogue, sans être naïf, et tout en étant exigeant dans cette relation et en gardant notre indépendance.

Il est notable de souligner que de plus en plus d'entreprises du monde agroalimentaire breton se tournent vers notre association (Groupe Jean Hénaff, Laïta, Chancerelle...) pour accélérer la prise en compte des enjeux environnementaux, en s'appuyant sur l'expertise naturaliste mais aussi sociale et culturelle de Bretagne Vivante. ■

Rédaction collective du groupe de travail "Partenariat et Mécénat"

HÉNAFF



En octobre dernier, une convention de partenariat a été signée entre le Groupe Jean Hénaff SA et Bretagne Vivante. Ce rapprochement s'inscrit dans une volonté de développer une relation sur le long terme autour des actions générales de Bretagne Vivante et la volonté stratégique du groupe relative à la biodiversité et au développement durable. Elle définit trois domaines d'action : la réduction des impacts environnementaux des installations industrielles, la volonté de faire partager aux fournisseurs les objectifs de protection de l'environnement et du vivant, la volonté de contribuer au développement des actions de Bretagne Vivante sur l'Ouest Cornouaille en matière de connaissance et de protection du patrimoine naturel. Cet engagement réciproque porte sur une durée de trois ans. Parallèlement, dans le cadre d'une prestation, Bretagne Vivante assure l'inventaire de la biodiversité sur les propriétés du groupe à Pouldreuzic et proposera au terme de l'étude des préconisations pour y favoriser la biodiversité. Une manière pour l'entreprise de contribuer concrètement à la mise en œuvre de celles transmises à la municipalité de Pouldreuzic dans le cadre de l'ABC réalisé par notre antenne Quimper-Pays bigouden.

CHANCERELLE

La Maison Chancerelle est la plus ancienne conserverie de sardines au monde encore en activité. Installée à Douarnenez, elle vient



de rejoindre le programme 1% pour la Planète. En pratique, elle va reverser 1% du chiffre d'affaire sur les conserves de thons albacore et listao de sa marque Phare d'Eckmühl, thons pêchés de manière durable. Deux organisations ont été choisies pour bénéficier de ce soutien financier, la Fondation Tara Océan et Bretagne Vivante. En ce qui nous concerne, ces fonds seront fléchés dès cette année vers des actions en faveur de la biodiversité littorale et centrés, en particulier, sur la réserve du Cap Sizun.

CHRONIQUES



PARADOXE, par Fabrice Nicolino

Sortir la tête du sable (de nos plages)

Je suis réellement amoureux de la baie d'Audierne, entre Pointe du Raz et Pointe de Penmarch. J'ai souvent rêvé de l'époque si proche des pilliers d'épaves et des brûleurs de goémon. Je sais que l'époque était dure aux hommes, mais je ne peux m'empêcher. Et puis il y a les oiseaux. Qui n'a vu Bruno Bargain baguer des phragmites aquatiques dans les étangs de Trunvel aura manqué l'occasion d'une vie. Mais je m'égare. Depuis des années, les surfeurs de la Pointe de la Torche, tout près de Penmarch – au sud de la baie, donc – se plaignent des pesticides. Oui, des pesticides, dont ils trouvent trace de la présence en mer – odeurs, vapeurs, mousse, irisations diverses – dans les vagues de leur cher spot. Le 25 mars 2018, une manif a même eu lieu sur place, sous la bannière "Quand boire la tasse t'empoisonne".

Ils n'inventent pas. La bulbiculture s'est développée alentour à la vitesse du son, passant de presque rien à des centaines d'hectares aujourd'hui. Il s'agit de la production de tulipes multicolores, dont les photos inondent les brochures des syndicats d'initiative, bien mal inspirés. C'est en effet l'une des cultures les plus consommatrices de pesticides, et soit dit en passant, certains des agro-industriels locaux ont été poursuivis pour usage de pesticides interdits en France. Toute la région est de sable, et les poisons épandus finissent tôt ou tard à la mer. Ces derniers temps, je me suis beaucoup occupé de ces sombres affaires, à travers le mouvement des Coquelicots, dont je reste

le président, bien qu'il ait cessé la plupart de ses activités. Je sais que nombre d'entre vous, amis de Bretagne Vivante, avez réclamé comme moi qu'on nous rende la beauté du monde. Peut-on décemment se désintéresser du sort de l'océan ? Les fleuves qui se jettent en lui contiennent fatalement de grandes quantités de pesticides, ainsi que le montrent une fois de plus des études récentes*. D'autres travaux indiscutés (Geneviève Arzul et Françoise Quiniou, de l'Ifremer) prouvent que les pesticides s'attaquent durement au plancton marin. Dans le même temps – tourisme oblige –, les pavillons bleus ornent presque toutes les plages bretonnes et françaises dès que l'été se profile. Or le savez-vous ? On ne recherche pas – sauf exceptions ridicules – la présence de pesticides dans les eaux de baignade. Il n'y a pas besoin d'être grand clerc pour se poser des questions.

Prenons l'exemple de la Seine, fleuve très pollué malgré les stations d'épuration. Les plages si célèbres de Trouville ou Deauville seraient-elles miraculeusement à l'abri ? Et La Baule, à la sortie de la Loire ? Et Bénodet, à l'embouchure de l'Odette ? J'écris ces mots après une grave pollution de ce dernier, après la rupture de grosses canalisations à Quimper.

Vous ne pensez pas qu'il serait temps de s'y mettre ? Vous ne croyez pas qu'il serait temps de sortir ensemble la tête du sable des plages ? ■



CONSEIL DE LECTURE *Biodiversité, un récit à écrire*

Alors que l'Anthropocène est l'ère de prouesses techniques qui améliorent et embellissent la vie, il est aussi celle d'une dévastation sans précédent de la biodiversité. Mais pour Jacques Blondel la science et l'éthique peuvent encore lui porter secours. L'auteur nous guide peu à peu vers des options d'écologie intégrative, où « tout est lié ». Il soulève la question de la légitimité d'un anthropocentrisme conquérant au détriment de cette autre composante de la vie qu'est le vivant non humain, sachant que ce dernier doit être valorisé et respecté pour ce qu'il nous rapporte mais aussi pour ce qu'il est.

Jacques Blondel, Édition Quae, 23€



AFFAIRES, par le groupe juridique

Point de vue | Vive le délit d'écocide !

Lors de la convention citoyenne sur le climat, les citoyens avaient appelé de leur vœux la création d'un crime d'écocide. Quelques mois plus tard, les ministres de la justice et de l'environnement répondent ensemble à cette demande par le projet de créer un "délict" d'écocide. Ce projet renvoie en fait à la création de deux délits : de mise en danger de l'environnement et d'atteinte à l'environnement. La notion de "crime", par contre, disparaît. En droit, cela n'a évidemment pas les mêmes implications. La notion de crime renvoie à la sanction et à l'atteinte sociale la plus grave possible, par rapport aux échelles de valeur.

Les partisans de la création d'un tel crime s'en sont évidemment, et à mon sens, maladroitement, émus. Dans le même temps, des associations de protection de l'environnement historiques, dont notre fédération France Nature Environnement, se sont au contraire plutôt satisfaites de l'annonce de ce délit. Serions-nous alors des traîtres à la cause de la défense de l'environnement ? Certainement pas ! Nous avons simplement plus de recul grâce à de longues expériences et plusieurs dizaines d'années de mobilisation et de revendications pour améliorer le droit de l'environnement.

La création d'un tel crime n'aurait effectivement qu'un intérêt très limité. S'agissant d'un crime, les conditions juridiques pour engager la responsabilité d'une personne ou d'une entreprise seraient forcément extrêmement cadrées et restrictives. Il est possible qu'il n'existe pas un seul exemple où l'existence dans le droit pénal d'un tel crime aurait été utile pour traiter, judiciairement parlant, une atteinte à l'environnement. Il n'y a pas non plus d'exemple où, pour de graves atteintes à l'environnement, par exemple la marée noire de l'Erika, l'existence d'un crime d'écocide aurait permis de mieux traiter juridiquement les responsabilités dans cette catastrophe.

Par contre, le projet de création de deux délits écocides, tel que proposés par les ministres, aura une portée juridique beaucoup plus effective. En effet, ils ont vocation à embrasser l'ensemble des interdictions exposées dans le code de l'environnement afin de pouvoir les sanctionner pénalement, par exemple, l'atteinte à un alignement d'arbre ou l'irrespect de mesures visant à protéger une zone Natura 2000.

Donc, vive le délit d'écocide ! Appelons aussi de nos vœux que ce projet conjoint des ministres de la justice et de l'environnement ne reste pas lettre morte. ■

Romain Écorchard
Juriste
Salarié de Bretagne Vivante

* www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0043135420310599?via%3Dihub